

Dispositif d'aide aux collèges pour la mobilité internationale des élèves

Les collèges de la Vienne qui souhaitent réaliser un projet de mobilité internationale des élèves peuvent adresser une demande d'aide financière au Département.

Tout projet qui remplira le **critère de réciprocité** sera aidé. Une bonification sera appliquée si le projet se déroule avec un **établissement se situant dans un territoire partenaire** du Département.

Critères	Collèges de moins de 500 élèves	Collèges de plus de 500 élèves
Projet : <ul style="list-style-type: none"> • avec réciprocité • avec un territoire non partenaire du Département 	30 euros / élève aide limitée à 50 élèves par collège et par an	30 euros / élève aide limitée à 100 élèves par collège et par an
Projets : <ul style="list-style-type: none"> • avec réciprocité • avec un territoire partenaire du Département 	50 euros / élève aide limitée à 50 élèves par collège et par an	50 euros / élève aide limitée à 100 élèves par collège et par an

→ Les partenaires du Département de la Vienne :

- Département du Bacs-Kiskun (Hongrie)
- Région Centre (Burkina Faso)
- Province de Jujuy (Argentine)
- Province du Nouveau-Brunswick (Canada)
- Ville de Shenzhen (Chine)
- Land de Styrie (Autriche)
- Ville de Marigot (Haïti)

→ Faire une demande

Le **formulaire de demande d'aide à la mobilité internationale des élèves** est téléchargeable sur lavienne86.fr.

Les dossiers devront être envoyés **2 mois avant la date de départ** à :

Département de la Vienne
Mission des Relations Internationales
Place Aristide Briand CS 80319
86008 Poitiers Cedex